



## VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque "Sérénité"	Multirisque "Confort"	Annulation "Essentielle"
<b>ANNULATION DE VOYAGE</b>				
• Périls dénommés	• 16 000 € / personne et 40 000 € / événement • Franchise de 50 € / personne (sauf stipulation contraire)			■
• Maladie, accident ou décès ↳ Franchise	• 16 000 € / personne et 40 000 € / événement • Sans franchise	■	■	
• Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination • Annulation en cas de faillite de la compagnie aérienne • Annulation en cas de grève du personnel de la compagnie aérienne • Autres causes justifiées	• Franchise de 50 € / personne			
• Annulation cas imprévu sans justificatifs ( <b>plafond de remboursement : 2 500 € / personne</b> )	• Franchise de 20 % de l'indemnité avec un minimum de 150 € / personne	■		
<b>VOL MANQUE</b>				
• Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 heures	• Maximum 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec	■	■	
<b>RETARD AERIEN</b>				
• Retard > 4 heures	• 10 % du montant du voyage (250 € maximum)	■	■	
<b>BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS</b>				
• Vol, destruction totale ou partielle, perte ↳ Franchise uniquement en cas de dommage aux valises • Frais de reconstitution des documents d'identité • Retard de livraison des bagages > 12 heures	• 2 000 € / personne et 10 000 € / événement • 50 € / valise • 150 € / personne • Indemnité forfaitaire de 150 € / personne	■	■	
<b>FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR</b>				
• Suite à un retour anticipé • Suite à un rapatriement médical	• Prorata temporis • Valeur du voyage initial	■	■	
<b>INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE</b>				
• Capital décès ou invalidité permanente	• 7 500 € maxi. / pers. et 70 000 € maxi. / événement	■	■	
<b>RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER</b>				
• Dommages corporels, matériels et immatériels ↳ Franchise	• 1 000 000 € maximum / événement • 75 € / sinistre	■	■	
<b>RETOUR IMPOSSIBLE</b>				
• Frais de prolongation de séjour ↳ Franchise	• 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits) • 1 nuit	■	■	
<b>ASSISTANCE RAPATRIEMENT</b>				
• Transport / Rapatriement • Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants • Présence hospitalisation • Prolongation de séjour • Accompagnement des enfants • Frais médicaux à l'étranger • Urgences dentaires ↳ Franchise frais médicaux et urgences dentaires • Rapatriement du corps • Frais funéraires	• Frais réels • Billet retour + taxi • Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) • 80 € / jour (maximum 10 jours) • Billet aller retour • 150 000 € / personne • 160 € / personne • 30 € / personne / événement • Frais réels • 2 500 € / personne	■	■	
<b>RETOUR ANTIPIPE</b>				
• En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel • En cas d'attentat survenant à destination • En cas de sinistre au domicile	• Billet retour + taxi  • Billet retour + taxi • Billet retour + taxi	■	■	
<b>ASSISTANCE VOYAGE</b>				
• Avance de la caution pénale • Prise en charge des honoraires d'avocat • Frais de recherche et de secours en mer et en montagne • Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers • Envoi de médicaments • Aide-ménagère au domicile après rapatriement si hospitalisation > 5 jours • Mise en relation en cas de sinistre au domicile pendant le séjour avec un serrurier, plombier, société de gardiennage et prise en charge du coût de l'intervention • Hébergement suite à un sinistre au domicile	• 15 000 € / personne • 3 000 € / personne • 7 500 € / personne • 1 500 € / personne • Frais d'envoi • 3 heures • 80 €  • 50 € / nuit (maximum 2 nuits)	■	■	
<b>GARANTIE DES PRIX (avion et bateau)</b>				
• Prise en charge de la hausse du prix du voyage ↳ Seuils de déclenchement	• 8% du prix du voyage avec un maximum de 200 € / personne et 4 000 € / contrat • Moyen-courrier : 20 € / personne • Long-courrier : 40 € / personne	○	○	

Connectez-vous sur [www.aprilvoyage.com](http://www.aprilvoyage.com)

■ Inclus ○ En option

april international | voyage

TSA 30780  
92679 COURBEVOIE CEDEX  
Tél : 01 73 03 41 01  
[www.aprilvoyage.com](http://www.aprilvoyage.com)

S.A. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941  
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS  
sous le n°07 028 567 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09



L'assurance en plus facile.